

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-huitième jour du mois d'avril en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
 Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
 Jean Lafleur
 Berchmans Dancause
 Michel Routhier
 Jean-Pierre Ducruc
 Gratien Tardif
 Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 6 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Déploiement automatique de notre Service des incendies
 - Demande de la municipalité de Lotbinière
- 3) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal de la séance du 06 avril 2011

 - Demande de modification au Règlement de zonage numéro 389-2007
 - Demande de M. Alain Ginestet

 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier les Excavations Sainte-Croix inc., lot 4 458 302

 - Îlots déstructurés (article 59)
 - Amendement à la demande auprès de la CPTAQ

 - Règlement numéro 457-2011 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007
 - Adoption

 - Règlement numéro 459-2011 aux fins de modifier le Règlement numéro 387-2007 intitulé « Règlement au plan d'urbanisme »
 - Assemblée publique
 - Adoption
- 4) Voirie
 - Développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin
 - Surveillance des travaux – Mandat
 - Offre d'achat pour le lot 4 778 281
 - Offre d'achat pour le lot 4 778 282
 - Offre d'achat pour les lots 4 778 284 et 4 778 285
 - Offre d'achat pour les lots 4 778 286 et 4 778 287

 - Réfection de voirie à la route Pointe-Platon
 - Surveillance des travaux –Mandat

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Règlements d'emprunt numéros 435-2010, 437-2010, 439-2010 et 440-2010

- Acceptation de l'offre
- Modalités de l'emprunt
- Solde non utilisé

Projet de développement résidentiel rue Projetée lot 3 590 824

- Mandat laboratoire (étude géotechnique)
- Mandat plans directeurs d'infrastructures (ingénieur)

Règlement d'emprunt n° 458-2011 aux fins d'acquérir les lots 3 590 824 et 3 591 624 pour fins de réserve foncière et/ou d'utilités publiques

- Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec (LERM)

5) Hygiène du milieu

Site de dépôt sec et déchetterie

- Arrêt du service à compter du 30 juin 2011

6) Loisirs et culture

Hôtel de ville et centre communautaire

- Projecteurs et écran cinéma – Acceptation des travaux et paiement

Centre multifonctionnel de loisirs

- Acceptation des plans et devis

Comité de la Saint-Jean-Baptiste 2011

- Nomination des membres
- Prévisions budgétaires

Une période de questions est allouée tout au cours de la séance
Levée de l'assemblée

143-2011

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modification au point n° 4 afin de remplacer « Mandat plans et devis préliminaires (ingénieur) » par « Mandat plans directeurs d'infrastructures (ingénieur) ». Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et tenant compte de la modification demandée.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DE NOTRE SERVICE DES INCENDIES

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE

Reporté à une séance ultérieure.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 AVRIL 2011

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 06 avril 2011.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007

144-2011

DEMANDE DE M. ALAIN GINESTET

CONSIDÉRANT la demande de M. Alain Ginestet datée du 29 mars 2011 afin de modifier le Règlement de zonage numéro 389-2007 à l'effet d'ajouter à la classe d'usage Industrie

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

légère « la production artisanale de produits de santé naturelle » afin de permettre les activités de ce type dans la zone 13-CH;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette modification au règlement numéro 389-2007;

ATTENDU QUE le demandeur désire maintenant s'implanter dans la zone 08-CH, contrairement à sa demande originale présentée au CCU;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de soumettre à nouveau cette demande au CCU pour obtenir leurs commentaires et recommandations en raison du changement de zone.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

145-2011

DOSSIER LES EXCAVATIONS SAINTE-CROIX INC., LOT 4 458 302

ATTENDU QU'une demande est présentée à la municipalité concernant un projet d'agrandissement sur le lot contigu 4 458 302 ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme actuelle;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande de « Les Excavations Sainte-Croix inc. » auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS (ARTICLE 59)

146-2011

AMENDEMENT À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU la résolution numéro 035-2011 concernant une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (îlots déstructurés);

ATTENDU QUE la municipalité a demandé à la MRC de Lotbinière une nouvelle demande pour les îlots déstructurés concernant notre territoire;

ATTENDU le refus de la table MRC/UPA concernant ladite demande;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de présenter un amendement à notre demande d'îlots déstructurés auprès de la MRC.

RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2011 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007

147-2011

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le règlement intitulé « Règlement de zonage » portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'annexe 1, grilles de zonage urbain, zone 07-P afin de modifier la hauteur minimale des bâtiments;
- Ajouter l'article 1.6.197.1 au chapitre 1 : Dispositions déclaratoires et interprétatives (terminologie);
- Ajouter l'article 10.2.3 au chapitre 10 : Normes relatives à l'aménagement des terrains.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le premier jour du mois de mars 2011, le projet de règlement numéro 457-2011 visant à modifier la hauteur minimale des bâtiments à la zone municipale 07-P; ajouter l'article 1.6.197.1, définition de « véranda, solarium »; et ajouter l'article 10.2.3 afin de régir l'implantation d'arbres à tige unique; et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour d'avril 2011 sur le projet de règlement numéro 457-2011 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour d'avril 2011, le second projet de règlement numéro 457-2011 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le cinquième jour du mois d'avril 2011 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 457-2011 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 457-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 457-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 459-2011 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT AU PLAN D'URBANISME »

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 459-2011. Le maire explique le projet.

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Modifier partiellement l'affectation de la zone C-3 afin de prolonger la zone RB-2 et de créer la zone RA-9 à même cette zone;
- Agrandir la zone RA-5 à même la zone RB-2 (secteur rue Pouliot);
- Prévoir le tracé d'une rue projetée à même la zone de grande affectation C-1.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 21^e jour du mois de mars 2011, le projet de règlement numéro 459-2011 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 21^e jour du mois de mars 2011 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le dix-huitième jour du mois d'avril 2011 sur le projet de règlement numéro 459-2011 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 459-2011 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :

QUE le règlement numéro 459-2011 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 459-2011 entrera en vigueur conformément à la loi.

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE ERNEST-BLOUIN

149-2011

SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MANDAT

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 12 avril 2011 relativement à la surveillance des travaux et de bureau concernant les travaux du développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin, pour un montant budgétaire maximal de 8 180 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux et de bureau selon l'offre présentée.

150-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 4 778 281

ATTENDU l'offre d'achat datée du 13 avril 2011 de madame Sylvie Lemay pour le lot projet 4 778 281 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beurivage, arpenteurs-géomètres;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot 4 778 281 au prix de 21 747 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

151-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 4 778 282

ATTENDU l'offre d'achat datée du 14 avril 2011 de monsieur Robert Mowat et madame Julie Larochelle pour le lot projet 4 778 282 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beurivage, arpenteurs-géomètres;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour le lot 4 778 282 au prix de 20 804 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

152-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 4 778 284 ET 4 778 285

ATTENDU l'offre d'achat datée du 11 avril 2011 de Gestion 9075-5968 Québec inc. pour les lots projet 4 778 284 et 4 778 285 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beaurivage, arpenteurs-géomètres;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour les lots 4 778 284 et 4 778 285 au prix de 41 560 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

153-2011

OFFRE D'ACHAT POUR LES LOTS 4 778 286 ET 4 778 287

ATTENDU l'offre d'achat datée du 11 avril 2011 de madame Marie-Josée Minville pour les lots projet 4 778 286 et 4 778 287 de la minute 1596 de l'avant projet de lotissement daté du 17 décembre 2010, et préparé par Mathieu et Laurent Beaurivage, arpenteurs-géomètres;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter ladite offre d'achat pour les lots 4 778 286 et 4 778 287 au prix de 41 912 \$, en sus de toutes taxes applicables.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer le contrat de vente.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA ROUTE POINTE-PLATON

154-2011

SURVEILLANCE DES TRAVAUX - MANDAT

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 11 avril 2011 relativement à la surveillance des travaux et de bureau concernant les travaux de réfection de voirie à la route Pointe-Platon, pour un montant budgétaire maximal de 16 215 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux et de bureau selon l'offre présentée.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 435-2010, 437-2010, 439-2010 ET 440-2010

155-2011

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 27 avril 2011 au montant de 722 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 435-2010, 437-2010, 439-2010 et 440-2010, au prix de 98,65500 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

99 300 \$	1,90000 %	27 avril 2012
48 700 \$	2,30000 %	27 avril 2013
50 700 \$	2,90000 %	27 avril 2014
52 700 \$	3,15000 %	27 avril 2015
470 700 \$	3,50000 %	27 avril 2016

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

156-2011

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 722 100 \$:

- Règlement numéro 435-2010 pour un montant de 176 000 \$
- Règlement numéro 437-2010 pour un montant de 126 210 \$
- Règlement numéro 439-2010 pour un montant de 277 770 \$
- Règlement numéro 440-2010 pour un montant de 142 120 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 722 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 435-2010, 437-2010, 439-2010 et 440-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 27 avril 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012 -	99 300 \$
2013 -	48 700 \$
2014 -	50 700 \$
2015 -	52 700 \$
2016 -	54 800 \$ (à payer en 2016)
2016-	415 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 avril 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 435-2010, 437-2010, 439-2010 et 440-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

157-2011

SOLDE NON UTILISÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
					Fonds général	Subvention			
435-2010	205 618 \$	205 618 \$	184 149 \$	176 000 \$	62 \$			8 087 \$	29 618 \$
437-2010	126 248 \$	126 248 \$	171 374 \$	126 248 \$	25 510 \$			19 616 \$	0 \$
439-2010	452 297 \$	452 297 \$	499 513 \$	277 770 \$	4 096 \$	195 600 \$		22 047 \$	174 527 \$
440-2010	540 020 \$	540 020 \$	520 490 \$	142 120 \$	17 761 \$	337 714 \$		22 895 \$	397 900 \$

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE PROJETÉE LOT 3 590 824

158-2011

MANDAT LABORATOIRE (ÉTUDE GÉOTECHNIQUE)

ATTENDU l'offre de service de la firme LVM datée du 13 avril 2011 afin de préparer une étude géotechnique concernant le projet de développement résidentiel rue Projetée lot 3 590 824 pour un montant forfaitaire de 10 995,00 \$, taxes en sus;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme LVM à procéder à la préparation de ladite étude géotechnique selon l'offre présentée.

159-2011

MANDAT PLANS DIRECTEURS D'INFRASTRUCTURES (INGÉNIEUR)

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 14 avril 2011 afin de préparer les plans directeurs des infrastructures concernant le projet de développement résidentiel rue Projetée lot 3 590 824, pour un montant budgétaire maximal de 7 500 \$, en sus des taxes;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans directeurs des infrastructures selon l'offre présentée.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^o 458-2011 AUX FINS D'ACQUÉRIR LES LOTS 3 590 824 ET 3 591 624 POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE ET/OU D'UTILITÉS PUBLIQUES

DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (LERM)

Dépôt du certificat par le directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 12 avril 2011 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

HYGIÈNE DU MILIEU

SITE DE DÉPÔT SEC ET DÉCHETTERIE

160-2011

ARRÊT DU SERVICE À COMPTER DU 30 JUIN 2011

ATTENDU le nouveau développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin;

ATTENDU QUE les terrains de ladite rue sont tous vendus et que des constructions débiteront en juillet prochain;

ATTENDU QU'il est jugé requis et essentiel de fermer et de démanteler le site de dépôt sec et la déchetterie suite à l'aménagement des terrains de loisir, de la sécurité des lieux et de l'embellissement du secteur dès juin 2011;

ATTENDU QUE les résidants devront déposer leurs encombrants directement au site d'enfouissement situé au 1450, rang Pointe-du-Jour, Saint-Flavien;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de fermer et de démanteler le site de dépôt sec et la déchetterie dès le 30 juin 2011.

LOISIRS ET CULTURE

HÔTEL DE VILLE ET CENTRE COMMUNAUTAIRE

161-2011

PROJECTEURS ET ÉCRAN CINÉMA – ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

ATTENDU la résolution numéro 055-2011;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les travaux pour les projecteurs et pour l'écran cinéma de la salle des spectacles selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 10 760,22 \$ à Solotech Québec inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 35784 datée du 31 mars 2011.

CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE LOISIRS

162-2011

ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU la résolution numéro 197-2010;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis concernant le projet d'un centre multifonctionnel, telle que préparée par Monique Brunet, architecte.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Monsieur Jacques Gauthier, maire, se retire de la table des délibérations du conseil à 21 : 03 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (épouse, présidente du comité).

COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE 2011

163-2011

NOMINATION DES MEMBRES

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité de la Saint-Jean-Baptiste 2011, savoir :

- Mme Lucile Noël Gauthier, présidente
 - M. Richard Bédard, vice-président
 - Mme Nathalie Beaulieu, secrétaire-trésorière
 - Mme Nadia Croteau
 - M. Louis Laliberté
 - M. André Lemay
 - Mme Pamela Marion
 - M. Jacques Marion, collaboration spéciale
 - Collaboration des pompiers (sécurité sur le terrain, pour les feux d'artifices et de joie)
-

Monsieur Jacques Gauthier, maire, revient à la table des délibérations du conseil à 21 : 04 heures.

164-2011

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Saint-Jean-Baptiste 2011.

COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes :	7 310,50 \$
Dépenses :	12 280,00 \$
Déficit prévu :	4 969,50 \$

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires telles que présentées pour un déficit prévu de 4 969,50 \$ du comité organisateur, lequel sera résorbé par la municipalité jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

QUE la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire la programmation et un bilan complet à la fin des activités.

Fonds de roulement municipal 2010 : 1 934,18 \$

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS EST ALLOUÉE TOUT AU COURS DE LA SÉANCE

165-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 15 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.